**Annexe 6**

|  |  |
| --- | --- |
| I:\dafip\4 - DOSSIERS SPECIFIQUES\AEM\40- ESPE\Logo_INSPE_AM.png  | **Professeur et CPE stagiaire second degré public****ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021****Bulletin de demande d’accompagnement renforcé***Ce document a vocation à informer tous les acteurs de la formation afin que chacun puisse apporter l'aide requise au dépassement de ces difficultés. Il peut déboucher sur une procédure d’accompagnement renforcé, un aménagement de la formation.* |
| Nom, Prénom du stagiaire**:** Etablissement(s) d’exercice **:** Discipline :Corps, voie d'accès :Quotité horaire : Niveaux d’enseignement :  |

[Ce formulaire](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80760/la-formation.html#Informations_administratives_sur_la_formation), **visé par le stagiaire** est à adresser conjointement, pour le rectorat à :

accompagnement-entree-metier@ac-aix-marseille.fr, pour l'Inspé à lucile.richard@univ-amu.fr

Un bulletin de demande d’accompagnement renforcé peut être rédigé par l'un des acteurs de la formation intervenant auprès des FSTG (inspecteur, tuteur, chef d'établissement, référent INSPÉ, formateur) ou le stagiaire lui-même.

Il fait suite à l'observation ou au ressenti ***de difficultés certaines et récurrentes*** du stagiaire dans son parcours de professionnalisation. Ces difficultés peuvent se situer à trois niveaux :

- pronostic négatif quant aux atteintes des compétences professionnelles attendues ;

- mise en danger des élèves ou du stagiaire

- implication personnelle insuffisante du stagiaire dans le processus de construction des compétences professionnelles attendues (conception, mise en œuvre, régulation de sa pratique professionnelle)

**Nature des difficultés, origine(s) probable(s) :**

**Pouvez-vous identifier, une (des) piste(s) de résolution des difficultés?**

Visite conseil □ Aménagement de service □ Actions spécifiques de formation □

Accompagnement renforcé □ Renforcement du tutorat □ Autres (lesquelles) □

**Bulletin rédigé par** :

Nom, prénom : Fonction :

Fait le : à

Signature

**Le stagiaire** (faire précéder la signature de la mention "vu et pris connaissance")

Signature